



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 30330

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le décret organisant la compensation financière pour les avocats dont le barreau va disparaître qui a été publié récemment au Journal Officiel. L'aide prévue sera égale, dans la limite de 10.000 euros, à 25 % du montant des recettes professionnelles de 2006 ou 2007. La nouvelle carte judiciaire prévoyant la suppression d'ici 2010 de 23 tribunaux de grande instance et de fait de barreaux, il lui demande quel sera le nombre d'avocats touchés et qui pourront donc prétendre à cette mesure.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que le nombre des avocats qui peuvent être éligibles à l'aide instituée par le décret n° 2008-741 du 29 juillet 2008 est de 498.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30330

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2008, page 7713

Réponse publiée le : 25 novembre 2008, page 10240